

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 mai 2021 à 19 h
Par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations
avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des
études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture
Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur des travaux publics

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 00.

CA21 25 0079

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA21 25 0080

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 avril 2021.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

10 - Période de questions et requêtes du public.

Requérant.e	Membre visé	Question
Merveille, Clara	M. le maire	Serait-il possible de fermer le parc Thérèse-Daviau au complet avec une clôture. Ce parc situé juste à côté d'une grosse avenue a tellement d'ouvertures que c'est devenu oppressant d'y surveiller deux enfants. Et pourtant il se situe en face de 3 garderies. C'est donc un parc incontournable, mais absolument pas sécuritaire. S'il vous plait, n'attendez pas un accident pour agir.
Barré, Mathieu	M. le maire	Bonjour, ma question est double, au sujet du terrain appartenant à la ville depuis l'été 2017, derrière l'église du St Sacrement: 1- Le terrain est devenu le repère d'itinérants qui y campent, boivent et créent toutes sortes de nuisances sérieuses pour le voisinage - l'automne dernier encore le terrain servait de terrain de jeu aux enfants du quartier qui y apprenaient à faire du vélo. Aujourd'hui les résidents fuient cet espace et mes enfants ont littéralement peur du lieu. - Quels sont les plans de l'arrondissement pour le futur de ce terrain? On parlait en 2017 d'une nouvelle bibliothèque ou d'une maison de la poésie... Le fait est que notre réalité en tant que riverains est aujourd'hui à l'opposé de ça, et nous sommes préoccupés par la dégradation du lieu, sans que la ville semble vouloir prendre action - au contraire son espace et son mobilier (les tables) sont laissés à disposition Merci par avance pour votre considération Matthieu Barré
Lemieux, Marie-Hélène	M. le maire	Je suis propriétaire d'un condo dont le balcon donne directement sur le stationnement derrière le Monastère. Quand on m'a informée qu'une halte-chaleur y serait installée pour accueillir les personnes autochtones en situation d'itinérance, j'ai trouvé que c'était une excellente idée. J'étais contente que cette communauté ait un espace pour se réunir et se réchauffer. Toutefois, la situation s'est rapidement dégradée après le retrait cette halte. Un campement a commencé à prendre forme et les lieux sont devenus un espace pour faire la fête du matin au soir. Je travaille à distance et mon quotidien est rapidement devenu un cauchemar à cause de la musique forte, des cris constants et des bagarres quotidiennes dans cet espace dont la configuration amplifie le son. Ma question est donc la suivante : envisagez-vous de trouver un lieu plus adéquat qu'un espace ouvert en plein coeur d'un quartier résidentiel pour accueillir cette communauté qui a besoin de services spécifiques?
Boisvert, Robin	M. le maire	Bonsoir, Nous souhaitons être solidaires envers les membres et les organisations autochtones et nous nous opposons au retrait et/ou au confinement des projets développés par la communauté autochtone dans le stationnement de la Ville de Montréal adjacent au métro Mont-Royal. Des résidents du Plateau ont lancé une pétition qui demande au maire de l'arrondissement, d'agir contre l'occupation du stationnement par la communauté autochtone vivant à la rue, après la fermeture de la tente chauffante. Certains résidents ont approché le projet de tente chauffante avec des insultes, des

		menaces et des appels à la police. La ville a déclaré s'engager vers la Réconciliation avec les communautés Autochtones dans leur stratégie de réconciliation 2020-2025. C'est une opportunité de relever le défi relié à cet engagement, au lieu d'échouer d'honorer un autre engagement envers la communauté Autochtone. Qu'est-ce qui sera fait? Merci
Deveault, Andrée	M. le maire	Pourquoi ne pas obtenir l'appui de la Ville centre et des gouvernements provincial et fédéral pour racheter l'église St. Stephen's Anglican Church, située au coin sud-ouest de Dorchester et Atwater? En effet, Open Door fut délogé de cet endroit qui était le leur depuis une trentaine d'années sous prétexte que le propriétaire voulait le transformer en condos. Or, la transformation n'eut jamais lieu, le propriétaire ne détenant pas le permis requis. L'église est maintenant barricadée et déserte. Elle offre un lieu idéal pour un refuge d'itinérants, vaste, abondamment fenestrée, dotée d'espaces extérieurs, tout le contraire du site actuel.
Michaud, Martine	M. le maire	Considérant la situation vécue par les résidents et commerçants de notre quartier, on ne doit plus compter sur les forces policières seulement pour le travail d'encadrement requis en tout temps après des itinérants. Il est urgent que des intervenants qualifiés soient embauchés, en nombre requis, pour se relayer de 7 heures le matin et au moins jusqu'à minuit, 7 jours sur 7 pour intervenir au coin Parc et Milton, et à l'entrée de la ruelle entre Parc et Jeanne-Mance, au sud de Milton. Le mandat des intervenants serait de faire cesser les actes d'indécence, de violence et d'incivilités, pour calmer le bruit et les cris de jour comme de nuit et pour veiller à la salubrité des lieux, et à la sécurité des résidents, des itinérants eux-mêmes et des passants. Comme société riche et développée, nous ne manquons pas ressources financières pour ce faire. Question : qu'advient-il de la demande que nous vous avons faite à cet effet dans notre lettre du 11 janvier 2021 ?
Van Dongen, Vincent	M. le maire	Depuis janvier, nous vous avons soumis, par courriel, à trois reprises, une requête en vue de constituer un Comité consultatif et indépendant (non relié aux instances municipales) qui recevra les avis d'experts universitaires et autres, et des représentants des résidents afin de produire un rapport qui sera rendu public (cf : première demande le 11 janvier dans notre lettre aux élus). Elle faisait déjà suite à la pétition que nous vous avons soumise à l'automne 2020. À noter : notre pétition a été signée, EN PERSONNE, par plus de 300 résidents et commerçants de Milton-Parc, et non pas par militants de tous les quartiers de la ville, comme c'est le cas sur le site internet Change.org. Question : qu'advient-il de notre requête pour ce Comité consultatif consultatif et indépendant ?
Dias, Yvan	M. le maire	Le conseiller d'arrondissement a écrit à Valérie Cusson, administrateur du groupe Facebook parc à chien Jeanne Mance, qu'il y a aura un parc à chiens clôturé aménager, près du, ou au parc Jeanne Mance bientôt. Les membres du groupe et les 400 signataires de la pétition aimeraient savoir la date exacte
Côté, Mélanie	M. le maire	Bonsoir, j'ai déjà soulevé par le passé la grisaille urbaine au coin Frontenac et Rachel qui dure et perdure bien malgré nous. En ce sens, j'aimerais connaître la future vocation de l'immeuble sur le coin nord-est de Rachel et Frontenac. Les rumeurs que j'ai entendues ne me donnent pas confiance que le secteur ira en s'améliorant. Aussi, qu'en est-il de cet immeuble disgracieux au coin sud-est de Rachel et Frontenac ? Il contribue littéralement à accentuer cet effet "gris et laid" du quartier. Est-ce possible d'exiger qu'il soit nettoyé (tous les étages sont gribouillés de graffitis) ? En plus, les balcons menacent de céder. Cet immeuble est-il même salubre ? Qu'est-ce que l'arrondissement peut faire pour améliorer l'état de ce lieu ? Ça presse depuis tellement longtemps. Je vous demande bien humblement de trouver des façons pour que la beauté et la verdure trouvent un chemin jusqu'à nous. Pouvez-vous nous rassurer ? Merci.
Belaid, Zohra F	M. le maire	Bonjour, cela fait plus de 3 ans que je suis sur liste d'attente pour un jardinet et toujours rien! Il y a des espaces sur le plateau qui demeureraient vides et ce serait avantageux de les exploiter. Aussi les stationnements de vélos sur la rue Rivard entre Boucher et St Gregoire n'ont pas été remis et je trouve cela désolant de voir les jeunes arbres soient exploités à ces fins. Malgré nos interventions auprès de la ville, notre requête reste sans actions. Merci
Siess, Armandine	M. le maire	En 2016 et 2017, nous avons eu jusqu'à 3 supports à vélo en face du 4556 et du 4562 rue Fabre (trous au sol). Depuis 2018, les supports ont été enlevés à cause de travaux sur la rue et des chenillettes mais n'ont pas été remplacés. Avec plusieurs familles voisines, nous faisons des requêtes à chaque année pour les voir réapparaître mais pour le moment, elles n'aboutissent pas. La dernière requête placée porte le numéro 19-167165. Mes enfants et moi devons, depuis 3 ans, accrocher nos vélos les uns sur les autres sur un poteau de stationnement. Nous sommes plusieurs familles à devoir faire ça. Pouvez-vous faire avancer la

		requête un peu plus vite SVP?
Bastarache, Jean-Yves	M. le maire	Après les travaux d'infrastructures et de réaménagement terminés à la fin de l'automne 2019 sur la rue Saint-André, devenue vélorue du sud vers le nord, qu'en est-il de la rue voisine, de Mentana, devant aussi être transformée en vélorue mais du nord vers le sud? Quel en est l'échéancier à court terme? Merci!
Croft, Manuelle	M. le maire	Dimanche, j'ai assisté, avec ma fille de 10 ans, au retrait du vélo blanc commémorant la mort de Mathilde Blais. Nous avons été reconnaissantes de rouler sur le REV. Quand on est revenues, en cet après-midi ensoleillé, il y avait beaucoup de cyclistes sur la piste Rachel. J'ai trouvé l'expérience stressante. Par exemple, arrivée à destination au coin Hogan, on n'avait pas de place pour nous arrêter et attendre notre feu. La piste de la rue Rachel semble être à sa capacité maximale. Y a-t-il des plans d'améliorer cet axe? Dimanche, on a salué le courage de votre administration à implanter un REV. On compte sur vous pour continuer. L'an passé, un aménagement temporaire avec voies unidirectionnelles avait été mis en place jusqu'à Frontenac. Pour mieux répondre aux besoins, à la densité élevée et à la diversité des usagers, serait-il possible de relancer l'aménagement temporaire en allant plus loin jusqu'au Mont-Royal?
Tricoire, Noemie	M. le maire	Bonjour J'habite rue Saint Hubert/Gilford Je me demandais quand la rue allait être refaire pour les canalisations? Étant considéré comme rue étroite, il y a toujours d'énorme poids lourds passant dans notre rue à tous les jours. Est ce possible de limiter cela ? En raison de la piétonisation de l'avenue Mont Royal l'été, la rue devient donc très passante en voitures et même dangereuse au vu de l'allure des voitures. Celle ci est également créatrice de pollution de l'air et pollution sonore (infernale même) qui nuit a la tranquillité de notre quartier et qui nuit également à la santé mentale vu que nous travaillons et passons notre temps chez nous. Nous n'avons pour la plupart pas le droit aux subventions pour insonoriser ou autre car celles ci sont établis sur la valeur municipal des logements et les nôtres sont considérés comme plus élevés. Nous cherchons des alternatives mais elles sont manifestement pas dans nos mains. Pourriez vous svp proposer la solution la plus adéquate? Merci
Gagnon, Myriam	M. le maire	Bonjour, Ma clinique accueille, en dehors des heures de classe (après 15h en semaine et le samedi) sur une base hebdomadaire une centaine d'élèves du primaire et du secondaire en difficulté d'apprentissage pour des suivis individuels , services qu'ils ne peuvent obtenir dans leurs écoles respectives. Puisqu'ils sont jeunes, ce sont leurs parents qui doivent les amener, la plupart du temps en voiture. Or maintenant il n'est pratiquement plus possible de trouver du stationnement dans une zone sans vignettes de 9h à 23h. Sur ce même boulevard, il y a de nombreux cabinets professionnels aux prises également avec des problèmes de stationnement. Est-ce que l'arrondissement envisagerait de créer des zones de stationnement permis pendant 2h? Cela aiderait beaucoup les professionnels du blv. Saint-Joseph, traditionnellement reconnu pour la diversité des cabinets que l'on y trouve depuis longtemps. Je vous remercie de tenir compte de cette question.
Xia, Shuming	M. le maire	J'opère depuis plus de 15 ans une clinique d'acupuncture sur St-Joseph (entre St-Denis et Drolet). Désormais, la presque totalité des places de stationnement sur le boul. St-Joseph ont été transformées en stationnement pour résidents (vignette) entre 9h00 jusqu'à 23h le soir, ce qui empêche mes patients d'y stationner. Comme vous le savez, il y a plusieurs cliniques de soins sur St-Joseph et plusieurs patients souffrent de différents maux physiques ou ont des blessures; ou sont des personnes âgées, des gens avec des maladies chroniques, ils sont donc souvent à mobilité réduite et doivent se déplacer en voiture. Ma question: Serait-il possible d'enlever ces vignettes ou du moins de réserver aux résidents entre 19h-23h seulement, car en réalité, ces places sont presque tjrs vides jour et soir, car il y a une interdiction d'arrêt le matin à partir de 6h30 à cause de la voie réservée de bus. Les résidents se stationnent donc que la fin de semaine ou pour déblayage mardi-jeudi.
Cossette, Josiane	M. le maire	Bien que nous croyions que le stationnement sur rue est un privilège qui ne devrait pas nécessairement être gratuit, force est de constater que les nombreuses modifications récemment apportées aux zones de vignettes aux abords de l'École St-Pierre-Claver sont lourdes de conséquences pour les membres du personnel de notre école. Déjà fragilisés par la pandémie, plusieurs menacent de quitter, faute de moyens de défrayer le coût d'une vignette mensuelle. C'est notamment le cas du personnel du service de garde, dont certains membres gagnent moins de 400 \$ / semaine. La stabilité étant la clé en éducation, nous aimerions discuter d'assouplissements possibles lors d'une séance de travail avec vous : 1) Redonner la permission de se stationner du côté sud de St-Joseph jusqu'à 15 h 30 (l'école finit à 15 h 16); 2) Remettre les espaces de stationnement sur De Lorimier, entre St-Joseph et Gilford, à la disposition du personnel. Merci à l'avance pour votre ouverture et votre collaboration.

Bélangier, David	M. le maire	Comme la quasi-totalité des commerçants, nous vivons une grave problématique d'accès à nos commerces. Comme plusieurs, nous croyons encore en la prospérité de l'arrondissement et avec la collaboration de +/- 15 employés nous réalisons plus de 20 000 traitements par an. Depuis 2020 il ne reste que 30% des places de stationnement disponibles pour les visiteurs (hors des zones réservées aux détenteurs de vignettes). De toute évidence, ce pourcentage est réellement insuffisant et nous fait perdre clientèle et recevoir de nombreux commentaires négatifs. Pourtant une très grande partie des espaces réservés devant nos commerces ou avoisinants sont inoccupés. Ainsi, dans une optique de faciliter l'accès et de maximiser l'utilisation des espaces publics serait-il possible de rendre les espaces réservés pour le stationnement de courte durée de 120 minutes ou moins? Selon les agents de stationnement, cette solution est applicable, car ils appliquent déjà une réglementation semblable à Outremont.
Haf Gagné, Valérie	M. le maire	Chers élus, j'aimerais porter à votre attention des enjeux d'accès et de sécurité au Parc St-Michel. En effet, le terrain du soccer y est adjacent au terrain de jeux pour enfants. Les jeunes de moins de 18 ans sont supposés y avoir un accès prioritaire. Or, les joueurs adultes qui y jouent refusent systématiquement de céder leur place ou de partager le terrain avec les jeunes. De plus, le ballon de soccer frappé par des adultes franchit fréquemment la clôture pour atterrir à toute vitesse dans l'espace de jeux pour enfants où jouent notamment des bébés et de très jeunes, qui pourraient avoir de graves séquelles d'un impact crânien à une telle vitesse. Serait-il possible de 1-s'assurer que le règlement actuel est respecté, c'est-à-dire priorité aux jeunes de moins de 18 ans sur le terrain. 2-réserver le terrain de soccer aux moins de 18 ans durant les heures de grand achalandage, afin que les tout-petits puissent jouir du parc en toute sécurité, comme par exemple entre 8h et 20h?
Cattacin, Martine	M. le maire	Bonjour, j'aimerais apporter ma contribution à ce conseil d'arrondissement. Le nettoyage de rue est prévu le lundi entre 8h30 et 9h30 dans la rue où je réside. Cependant, celui-ci est très souvent effectué bien plus tard, voir pas du tout. Souvent de nombreuses voitures viennent se garer, ce qui perturbe le nettoyage de rue. En revanche, les employés de stationnement de la ville sont très ponctuels et présents systématiquement pour mettre des contraventions. Si nous devons respecter les règlements d'interdiction de stationnement 2x par semaine pour nettoyage de rue, les rues devraient être systématiquement nettoyées et à temps. Pouvez-vous revoir cette organisation ? Merci !
St-Clair, Catherine	M. le maire	Les 2 piétonnisation (av Mont-Royal et b.St-Laurent) ont été décidé quand et par qui? Y'a t-il eu consultation publique? Pourquoi les résidents ont-ils été mis au courant après le fait accompli?
Tremblay, Manon	M. le maire	Bonjour chère membre du conseil d'arrondissement, J'ai été surpris d'entendre le maire Luc Rabouin mentionner que les citoyens de l'Avenue du Mont-Royal ont été consultée avant que vous annonciez le retour de la piétonisation de l'Avenue du Mont-Royal pour un deuxième été de suite. Je demeure sur l'Avenue du Mont-Royal depuis bientôt cinq ans et je n'ai jamais vécue un été aussi horrible que l'an dernier. Les gens viennent faire la fête sur l'artère commerciale jusqu'à 22h00 tous les soir, il y a de la musique sur certaines terrasse qui résonne jusque dans mon logement. La piétonisation nuit grandement à la qualité de vie de moi et ma famille. M. Rabouin, avez-vous réellement consulter les résidents de l'Avenue du Mont-Royal ? Si oui, possible de savoir combien de résidents de l'Avenue du Mont-Royal ont été consultées et la méthode de collecte de cette consultation ? Merci
Bizzarro, Michael	M. le maire	La situation des locataires du Manoir Lafontaine, qui font face à une menace d'éviction pour travaux majeurs, avance rapidement. Le jeudi 8 avril 2021, les inspecteurs de la ville de Montréal, accompagné de Michel Desjardins, sont venus faire une inspection visuelle de l'immeuble. Le Comité Logement du Plateau Mont-Royal était également présent. Lors de cette inspection, on nous a promis un rapport rapidement pour que les locataires puissent en prendre connaissance avant leur audience au Tribunal administratif du logement. Hillpark a maintenant ouvert plusieurs dossiers au TAL pour que ce dernier statue sur l'évacuation en lien avec les travaux. L'accès au rapport d'inspection devient donc d'autant plus important. Pourtant, il y a maintenant plus de 3 semaines que nous avons fait une demande d'accès à l'information et nous n'avons toujours pas reçu de réponse positive. Pouvons-nous recevoir sans plus tarder le rapport d'inspection d'immeuble ainsi que les demandes de permis effectuées?
Elkin, David		Bonjour chers membres du conseil - Il y a 8 semaines (approximativement) Il y a

	M. le maire	eu des travaux de réparations sous terraines sur la rue de l'Esplanade entre Van Horne et Bernard. Depuis ce temps, il y a une plaque en métal qui bouche le grand trou qui n'est pas encore réparé, ainsi qu'une barrière bloquant la moitié de la rue devant la plaque en métal qui engendre avec ces faits des enseignes de non-stationnement sur chaque bord de la rue et qui nous enlève aux résidents approximativement 15 places de stationnement avec une vignette 28 (car c'est une zone des 2 côtés qui nécessite une vignette). Nous sommes quelques résidents qui aimeront savoir si nous avons la possibilité de se faire partiellement crédité pour ne pas être en mesure de prendre plein avantage de nos vignettes car le stationnement n'est plus possible à ces endroits, ou, pouvons-nous avoir une idée de quand les travaux seront terminés pour que nous puissions nous organiser en conséquence. Merci!
Rioux, Valérie	M. le maire	Quels moyens de transport en commun les usagers à mobilité réduite des bus fréquentant la rue Mont-Royal pourront-ils utiliser durant la piétonisation, afin de ne pas être exclus par ce projet? Lors du dernier conseil d'arrondissement, l'initiative Vélo-Duo a été évoquée comme moyen de pallier au détour de la 97. Êtes-vous confiant de la capacité de cette initiative à desservir l'ensemble de vos citoyens (personnes âgées, ayant une déficience motrice, ayant une déficience visuelle, se déplaçant en fauteuil roulant, ayant de jeunes enfants ou enfants en poussette, etc.)?
Craig, Suzanne	M. le maire	Bonsoir, vous autorisez ce soir une dépense de 328 mille\$ taxes incluses pour la réfection routière des 145 kilomètres de rues de l'arrondissement! Ce montant est-il suffisant? Quand je circule en vélo et en auto, je constate l'état dégradé des rues, partout des trous et des fissures! Le Boul . St-Joseph vers l'est à partir de la rue Papineau est un bon exemple, autant que la jolie rue Laval , au nord de la rue Roy! J'aimerais connaître le pourcentage du budget annuel de plus de 60 millions de l'arrondissement dévolu strictement à l'entretien du réseau routier de l'arrondissement, en excluant la construction des saillies de trottoir. Merci!
Rastelli, Louis	M. le maire	Nous savons que les travaux de rénovation sert souvent comme prétexte d'expulsion, et que heureusement, le gouvernement provincial développe actuellement un processus qui obligera les propriétaires à démontrer leurs vrais intentions dans ces dossiers. J'ai récemment été victime de rénoviction, et je connaît bien le fait qu'un locataire ne peut rien faire au Tribunal de logement dès qu'un propriétaire amène un permis de travail de l'arrondissement à l'audience pour contester un avis d'expulsion. Est-ce que l'arrondissement peut geler -- ou au moins retarder -- les émissions de permis pour travaux majeur dans des bâtiments locatifs en attendant à ce que la province mets en place cette nouvelle façon de vérifier les intentions des propriétaires? Merci.

10 - Période de questions des membres du conseil.

CA21 25 0081

Autorisation du versement de lots dans le domaine public de la Ville à des fins de parcs, de terrains de jeux ou de place publique.

CONSIDÉRANT que l'arrondissement a adopté récemment une modification à son règlement d'urbanisme pour octroyer le zonage parc aux lots 1 425 445, 1 591 749, 1 591 273, 2 162 410, 6 417 873 et 6 417 874 et, de place publique au lot 2 162 410;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de ces parties de rues augmentera la biodiversité et le verdissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De demander au conseil de la ville d'autoriser le versement des lots 1 425 445, 1 591 749, 1 591 273, 6 417 873 et 6 417 874 dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc et le lot 2 162 410 dans le domaine public de la Ville dans la catégorie « rue - place publique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1198339006

CA21 25 0082

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 43 985 50 \$ pour l'année 2021 et de 35 825 98 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, et approbation des sept projets de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 985,50 \$ en 2021 et 35 825,98 \$ en 2022 aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables :

Organisme	Projet	Période	Montant 2021	Montant 2022
Centre Le Beau Voyage inc	Travail de proximité jeunesse du Grand Plateau	2021	2 577 \$	0 \$
Comité des citoyen.ne.s de Milton Parc	Centre d'échange et de partage de vêtements pour enfants	2021	5 582,52 \$	0 \$
Cuisines Collectives du Grand Plateau	Cuisinons en grand! Cuisines collectives parents et enfants pour les enfants et adolescents	2021-2022	6 205,98 \$	6 205,98 \$
Association Québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale	T'as ta place	2021-2022	5 940 \$	5 940 \$
La Maison d'Aurore	Soutien académique aux élèves en difficultés d'apprentissage	2021-2022	12 000 \$	12 000 \$
Centre Le Beau Voyage inc	Projet jeunesse HLM Mentana	2021-2022	5 530 \$	5 530 \$
Centre Sablon	À vélo dans mon quartier	2021-2022	6 150 \$	6 150 \$
TOTAL			43 985,50 \$	35 825,98 \$

D'approuver les projets de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, et qui sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218509001

CA21 25 0083

Octroi d'une contribution financière totalisant 22 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié pour la tenue de 3 marchés fermiers pour l'été 2021, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 22 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié pour la tenue de 3 marchés fermiers pour l'été 2021.

D'approuver le projet de convention à cet effet, et dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1216813002

CA21 25 0084

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à trois écoles de l'arrondissement dans le cadre du programme Écoles de quartier, et approbation des projets de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un soutien financier totalisant 10 000 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du programme Écoles de quartier à trois écoles de l'arrondissement, et ce, pour la période du 4 mai au 1^{er} novembre 2021 :

École	Projet	Montant
Arc-en-Ciel	Oasis pour les Monarques	348 \$
Saint-Pierre-Claver	Verdissement et aménagement d'un jardin éducatif d'une cour	8 105 \$

d'école

Au-Pied-de-la-Montagne Ateliers éducatifs en alimentation pour enfants : de la saveur à la pizza 1 547 \$

D'approuver les projets de convention à cet effet, et dont les copies sont jointes en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1216008002

CA21 25 0085

Octroi d'un soutien financier de 10 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Vélo Québec Association afin de réaliser le projet du Jardin du petit monde à bicyclette, pour la période du 4 mai au 1er novembre 2021, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer un soutien financier de 10 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Vélo Québec Association afin de réaliser le projet du Jardin du petit monde à bicyclette, et ce, pour la période du 4 mai au 1^{er} novembre 2021.

D'approuver le projet de convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1216008001

CA21 25 0086

Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$, taxes incluses, à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM), mandataire de l'Éco-Quartier de Peter McGill pour le service carboneutre gratuit de collecte et redistribution, et approbation du projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 10 000 \$, à l'organisme énuméré ci-dessous, pour la période et le montant indiqués :

Organisme	Activité	Montant
Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM), mandataire de l'Éco-Quartier de Peter McGill	Le service carboneutre gratuit de collecte et redistribution	10 000 \$

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant substitut;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1213945006

CA21 25 0087

Octroi d'un soutien financier aux organismes sans but lucratif Jardin Rivard (1 175 \$), Jardin communautaire Mile-End (1 788 \$) et Jardin communautaire De Lorimier (1 932 \$) pour un montant totalisant 4 895 \$, toutes taxes applicables, et approbation des projets de convention à cet effet pour la période du 4 mai au 1er novembre 2021.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer un soutien financier aux organismes sans but lucratif suivants pour un montant totalisant 4 895 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 4 mai au 1^{er} novembre 2021 :

Organisme	Montant
Jardin Rivard	1 175 \$
Jardin communautaire Mile-End	1 788 \$
Jardin communautaire De Lorimier	1 932 \$

D'approuver les projets de convention à cet effet et dont les copies sont jointes en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1216008003

CA21 25 0088

Approbation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'expropriée, Les Développements Milton-Clark inc., ainsi que l'autorisation du virement de crédit entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, afin de fixer l'indemnité finale totale pour cette expropriation à 4 570 397 \$, et le paiement de la somme de 1 335 000 \$, comprenant les intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais d'experts.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'approuver l'entente intervenue entre l'expropriante, la Ville de Montréal et l'expropriée, Les Développements Milton-Clark inc., relativement au paiement de l'indemnité finale totale, suite à l'expropriation aux fins de création d'un parc local du lot 2 160 892 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au plan M-68 Saint-Laurent, pour la somme globale et finale de 4 570 397 \$.

De demander au Comité exécutif d'autoriser le virement de crédit, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

D'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Laura Palavicini du Service des affaires juridiques, un chèque correspondant au solde de l'indemnité finale totale qui s'élève à 1 335 000 \$ en capital, intérêts et frais, et rédigé au nom de Les Développements Milton-Clark inc..

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention du Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217323001

CA21 25 0089

Autorisation d'une dépense de 328 539, 11 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux en 2021 dans le cadre du Programme de réfection routière en régie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE l'arrondissement reçoit de nombreuses requêtes concernant des trottoirs, des bordures et de chaussées endommagés;

ATTENDU QUE l'arrondissement priorise, lors de la réalisation de ses travaux, l'entretien de ses infrastructures cyclable, piétonne et routière;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'autoriser une dépense de 328 539,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux en régie, y compris les autres dépenses imprévues.

D'autoriser la Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière à exécuter ces travaux en régie par les employés de la Ville, pour un montant maximum de 328 539,11 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1212844002

CA21 25 0090

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2021.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1218863006

CA21 25 0091

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics.

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés au tableau joint au dossier décisionnel.

D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), une ordonnance permettant le marquage au sol pour chaque événement identifié au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1218372002

CA21 25 0092

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotioir pour l'emplacement situé au 1279, rue Marie-Anne Est.

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotioir pour l'emplacement situé au 1279, rue Marie-Anne Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1217494001

CA21 25 0093

Ordonnance relative à la vente au détail sur le domaine public de l'avenue du Mont-Royal, du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Duluth en conformité avec le calendrier des piétonnalisations de relance économique.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'édicter en vertu du *Règlement sur la paix et l'ordre public* (R.R.V.M., c. P-1) l'ordonnance permettant d'exploiter des points de vente sur le domaine public, de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques à l'occasion des *Piétonnisations de relance 2021*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1210318004

CA21 25 0094

Avis de motion et adoption du projet du Règlement sur les promotions commerciales (2021-04).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2021-04 – *Règlement sur les promotions commerciales (2021-04)* abrogeant le *Règlement sur les promotions commerciales (2003-11)* à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.04 1210318003

CA21 25 0095

Adoption du second projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements, sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis).

ATTENDU QUE le projet maximise le potentiel du site tout en contribuant à l'animation et à la surveillance de la ruelle;

ATTENDU QUE le projet permet l'aménagement d'une cour intérieure plantée et la préservation d'un arbre de grand gabarit en plus de faciliter la construction de logements traversants bénéficiant d'une meilleure ventilation et éclairage naturel;

ATTENDU QUE le projet encourage l'utilisation du vélo en facilitant l'accès au stationnement;

ATTENDU QUE le concept architectural réinterprète les caractéristiques de la maison de faubourg;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 23 février 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 14 au 28 avril 2021;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis), et ce en dérogeant au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que la hauteur des bâtiments soit d'un maximum de 11,5 mètres et 3 étages sans mezzanine;
- Que les bâtiments intègrent un maximum de 9 logements;
- Qu'un parement de pierre calcaire Saint-Jacques ou Saint-Marc soit utilisé au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée sur la façade donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le rez-de-chaussée soit construit avec un recul d'au moins 2 m de la ligne de lot donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le 3e étage soit en recul d'au moins 1,5 m de la façade;
- Que l'escalier donnant sur la rue Saint-Denis soit en volée droite perpendiculaire à la façade;
- Que le parement du deuxième et troisième étage soit en revêtement léger;
- Qu'une superficie d'au moins 20 m² soit composée de végétaux plantés en pleine terre;
- Que soient plantés et maintenus au moins 2 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8m;
- Que tous les sentiers piétons extérieurs soient composés d'un revêtement de sol en pavé perméable;
- Que l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit de l'immeuble;
- Que le projet intègre une sortie d'eau protégée du gel pour l'arrosage du jardin intérieur;
- Qu'un minimum de 9 unités de stationnement pour vélo soit aménagé dans la cour intérieure;
- Qu'il n'y ait aucune unité de stationnement pour automobile intérieure ou extérieure;
- Que la porte d'accès donnant sur la ruelle n'ouvre pas sur le domaine public;
- Qu'une grille architecturale soit présente dans chaque ouverture d'accès;
- Qu'une stratégie de gestion des déchets, comprenant minimalement une salle à déchets intérieure, soit déposée préalablement à l'émission du permis de construction;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur l'élévation donnant sur la ruelle et sur le mur latéral sud sur une hauteur minimale de 2 m à partir du sol;
- Qu'une impression commémorative rappelant l'évolution du site soit préparée par un expert en patrimoine et installée sur les plans verticaux de l'encadrement de l'entrée cochère.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation, dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1215924001

CA21 25 0096

Adoption du second projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'ajout d'un logement au rez-de-chaussée en subdivisant le logement existant situé au 5506, rue Saint-Denis.

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait des démarches exhaustives avant l'interdiction de la subdivision des logements;

ATTENDU QUE la famille a une situation particulière qui profite de l'aide de la famille élargie;

ATTENDU QUE le projet bonifie le verdissement du site et permet l'aménagement de deux logements adaptés aux besoins évolutifs des personnes vieillissantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 9 mars 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 14 au 28 avril 2021;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, l'ajout d'un logement au rez-de-chaussée en subdivisant le logement existant situé au 5506, rue Saint-Denis, et ce en dérogeant au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Qu'une cuisine d'au moins un logement ait une aire de plancher libre de 750 mm sur 1200 mm devant tous les électroménagers, l'évier, la laveuse et la sècheuse;
- Qu'une salle de bain d'au moins un logement soit pourvue d'un espace dégagé de 1200 mm de diamètre permettant d'accéder au lavabo et à la toilette puis qu'un espace dégagé d'au moins 750 mm sur 1200 mm soit prévu devant la douche ou le bain;
- Qu'une chambre à coucher d'au moins un logement ait une superficie minimale de 11 m² dont la largeur et la longueur sont d'au moins 3 m;
- Que la cour arrière soit aménagée avec des revêtements de sols perméables;
- Qu'un maximum de deux unités de stationnement soit aménagé sur le terrain et que ceux-ci soient composés uniquement de roulières sur une surface végétalisée;
- Que soient plantés ou soient maintenus au moins 3 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m dont au moins un dans l'espace de stationnement retiré.

D'exiger une garantie monétaire d'un montant équivalant à 10 000\$ préalablement à la délivrance du permis de transformation afin d'assurer que la réalisation des travaux soit conforme aux conditions énumérées ci-dessus, et la garantie monétaire ne sera pas exigée si un mandat de surveillance de chantier est établi entre le requérant et un architecte.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation, dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1215924002

CA21 25 0097

Adoption d'une résolution en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment pour une mise aux normes des escaliers d'issue pour le bâtiment situé au 3575, boulevard Saint-Laurent.

ATTENDU QUE l'agrandissement permettra la mise aux normes d'une issue afin d'assurer la sécurité des locataires en cas d'évacuation d'urgence;

ATTENDU QUE l'agrandissement est non visible de la voie publique et réduit au minimum;

ATTENDU QUE l'agrandissement prévoit le déplacement d'équipements mécaniques vers le toit.;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 23 mars 2021;

ATTENDU que dans le cadre de la consultation écrite tenue du 31 mars au 14 avril 2021, aucun commentaire a été reçu de la part des citoyens, ni aucune opposition reçue suite à l'avis public publié sur le site de l'arrondissement à cet effet;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)*, pour le bâtiment, situé au 3575, boulevard Saint-Laurent, l'agrandissement du bâtiment et ce, en dérogeant à la Section III du chapitre II du Titre VII (construction dérogatoire) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que la superficie maximale de l'agrandissement soit limitée à 40 m² au 1^{er} étage, 22 m² du 2^e au 9^e étage et de 34 m² au toit ;
- Que la hauteur de l'appentis soit d'une hauteur maximale de 5 m;
- Que les équipements mécaniques soient minimalement à 7,6 m du mur donnant sur Prince-Arthur E;
- Que l'agrandissement soit en brique d'argile modèle Colony Red format modulaire de Belden.

De décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*, le critère suivant s'applique :

- Intégrer de la fenestration à chaque étage, dans la cage d'escalier d'issue, afin de rendre cet espace plus convivial pour les utilisateurs et permettre l'apport d'une lumière naturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217894001

CA21 25 0098

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de reconstruction d'un immeuble d'usage mixte, caserne de pompiers et espaces bureaux, de trois étages avec sous-sol, situé au 2151, avenue du Mont-Royal Est.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 2 février 2021;

ATTENDU que les plans d'exécution en architecture, montrant les détails des composantes architecturales (fausses mansardes, pignons, corniches, balcon, garde-corps, etc), ainsi que les dessins d'exécution en paysage, structure, mécanique et électricité, seront acheminés à la Direction pour analyse, avant la délivrance du permis;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Pierre Delisle, reçus par la Direction le 9 avril 2021, pour la reconstruction d'un immeuble à usage mixte, caserne de pompiers et espaces bureaux, de trois étages avec sous-sol, situé au 2151, avenue du Mont-Royal Est., faisant l'objet d'une demande de permis numéro 3002502635, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1212957004

CA21 25 0099

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages avec 99 logements situé au 5480, avenue Henri-Julien.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 février 2021;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'un contrat de surveillance de chantier par un architecte incluant un minimum de trois visites, ou une garantie monétaire, sera déposé.e avant la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins de Forme Studio Architecture, datés du 04 février 2021, pour la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre étages comprenant 99 logements, 37 unités de stationnement automobile et 140 unités de stationnement à vélo au sous-sol, situé au 5480, avenue Henri-Julien (lot 6 245 180), faisant l'objet de la demande de permis numéro 3002355254, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1218950001

CA21 25 0100

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021. Il est 21 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.
